

L'EXTENSION DU BASQUE: RÉUSSITES ET PROBLÈMES.

Karmele ROTAETXE

1 - INTRODUCTION

La langue basque, *euskara*, parlée par 700.000 personnes environ s'étend des deux côtés des Pyrénées occidentales sur un pays qui comprend trois régions du département français des Pyrénées Atlantiques (227.365 hab.) et quatre régions (2.700.000 hab.) dans l'Etat espagnol. Les différences démographiques sont grandes la Biscaye comptant à elle seule 1.200.000 hab. Trois de ces régions sont baignées par le Golfe de Biscaye, les autres étant intérieures. L'unilinguisme basque n'existant pas et les régions citées n'étant pas entièrement bascophones, il est plus exact de parler de zones bascophones ne formant pas un continuum, dont les limites se sont rétrécies de manière ininterrompue pendant de longues périodes antérieures à la situation dont je vais m'occuper (pour plus de détails, cf. Rotaetxe, 1987a:162, sq).

1.1. Diverses tentatives de rapprochement génétique ayant échoué, le basque demeure une langue isolée, montrant des traits de son origine non-indoeuropéenne, comme sa technique agglutinante à indice de synthèse élevé et son ergativité morphologique. Cette brève référence à la structure montre une grande distance entre le basque et les langues avec lesquelles son contact est ancien: le français et l'espagnol. De là, que son apprentissage soit bien plus coûteux que celui du catalan ou du galicien, par exemple.

1.2. Compte tenu qu'il n'y a jamais eu d'Etat englobant les régions précitées, le basque n'a eu de reconnaissance officielle que récemment et a survécu le long des siècles en concurrence avec des langues plus fortes que lui, tant du point de vue de leur pouvoir politique et social que du nombre de leurs usagers (il suffit de penser, par ex., à son contact avec le

latin d'où le basque a puisé pas mal d'emprunts). Dans ces contacts, le basque a tenu (et tient toujours) le rôle de langue minoritaire (pour la démographie et les mouvements migratoires, cf. Rotaetxe, 1994: 79) et de langue minorisée ou dominée, exclue (interdite, même) des domaines sociaux [+prestige], d'où l'inexistence d'une variété formelle de l'Administration, jusqu'à récemment. La notion de diglossie à la Ferguson (distribution complémentaire des fonctions des langues) et à la Fishman (système de croyances et d'attitudes vis-à-vis de ces variétés/langues et de leurs fonctions) est applicable à la situation du basque, avant son aménagement, du moins. Ceci est spécialement grave, car le basque n'existe nulle part sans la pression d'une autre langue (comme c'est le cas du français au Québec, mais aussi en France ou de l'espagnol aux Etats-Unis mais aussi en Espagne). A noter aussi que son caractère isolé en fait sa grandeur, liée à l'intérêt qui lui est porté, mais aussi sa servitude: dans la recherche en terminologie et, en général, en néologie, le recours au fonds gréco-latin est moins aisé que dans les langues indo-européennes (cf. Rotaetxe, 1987b). Tant d'éléments négatifs ont contribué à créer un sentiment de loyauté: transmis oralement à travers les générations, le basque survit malgré des pronostics contraires¹.

2 - SITUATION ACTUELLE

Il existe toujours une situation de diglossie dans les régions basques de France malgré quelques rénovations de la toponymie et de la signalisation routière. En Espagne, les choses ont changé depuis la fin de la dictature franquiste, aussi bien en Navarre que, de façon plus nette, dans les trois autres régions qui forment depuis 1979 (Statut ou Charte d'Autonomie de Gernika) la Communauté Autonome Basque ou l'*Euskadi*. Cette Charte a permis de développer une politique linguistique cherchant non seulement à arrêter le recul du basque mais aussi à jeter les bases de sa normalisation. C'est surtout dans le cadre de cette Entité politique et administrative (Gouvernement, Parlement, Tribunaux, Finances publiques propres, cf. Rotaetxe, 1987a: 174-186) que je vais situer mon exposé.

Je donnerai un aperçu de la réforme de la langue (*Corpus Planning*, suivant Haugen) et des mesures juridiques adoptées pour

développer son statut social (*Status Planning*). Je ne pourrai qu'ébaucher l'**emploi** de la langue dans divers domaines sociaux, à partir de la dernière étude du Gouvernement Basque. Le rapport entre ces deux éléments majeurs dans le procès de normalisation de toute langue, soit, l'extension de sa connaissance (moyennent l'apprentissage dans notre cas) et l'extension de son emploi est capital, mais représente une question controversée.

3 - CADRE POLITIQUE ACTUEL

Au Pays Basque oriental, c'est la création d'un département limité au Pays Basque qui a souvent été revendiquée, diverses promesses n'ayant pas été tenues. Le soutien officiel de l'enseignement en basque est mineur et l'alibi de l'égalité des citoyens a servi au gouvernement français pour refuser de signer le 5 novembre 1992 la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Après de multiples rebondissements, ce document a finalement été signé à Budapest le 7 mai 1999 par le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici. Mais, cette affaire qu'on appelle déjà "feuilleton" continue, le Conseil Constitutionnel du 16 juin 1999 jugeant la Charte européenne contraire à la Loi fondamentale française. En Juin 1999, les engagements pris par la France en signant la Charte semblent bien avoir l'aspect d'une pomme de terre chaude entre les mains du Président Jacques Chirac et du Premier Ministre, Lionel Jospin.

En Espagne, une monarchie parlementaire est instaurée à la mort de Franco et le retour à un système démocratique est lié à la récupération des statuts d'Autonomie qu'avaient certaines régions avant la guerre civile: l'Euskadi, la Catalogne et la Galice. Comme on le sait, toute l'Espagne va être partagée en Communautés Autonomes (même Madrid), afin de neutraliser les différences. Voici quelques dates-repère d'intérêt.

- Juin 1977: Premières élections démocratiques au Parlement de Madrid. Le gouvernement élu institue, en 1978, une pré-Autonomie pour le Pays Basque: il se crée un organisme qui reconnaît l'enseignement fait en basque dans des centres de Primaire, dits *ikastolas*, qui avaient déjà existé avant la guerre civile. Balayés par le franquisme, de grands efforts avaient été faits dès les années 60 pour en créer à nouveau.

- 1978: Constitution Espagnole: Art. 3.1 "l'espagnol, langue officielle de l'Etat, est la langue que tout Espagnol a le devoir de connaître et le droit d'utiliser". L'article 3.2. reconnaît la co-officialité d'autres langues dites également espagnoles et renvoie pour chacune d'elles aux Statuts d'autonomie des Communautés où elles sont parlées. C'est la première Constitution espagnole qui parle de langues autres que l'espagnol.

- novembre 1979: Approbation par référendum du *Statut d'Autonomie de Gernika*. Cette Charte s'applique à une "Communauté autonome à l'intérieur de l'Etat espagnol, dite Euskadi". D'après son Art. 6 le basque y est officiel, comme l'espagnol et les habitants ont le droit de connaître et d'employer les deux langues.

La consultation ne se fait pas en Navarre, où le Statut d'Autonomie date de 1982 (*Ley Orgánica de Reintegración y Amejoramiento del Régimen Foral de Navarra*) et établit une Communauté autonome uni-provinciale, en dehors de l'Euskadi. Le traitement du basque y est fort différent. L'Article 9 de la Loi précitée indique que 1) le castillan est la langue officielle de la Navarre et 2) le basque l'est également dans les zones bascophones de la Navarre. Ainsi, le principe dit de *zonification* guide la politique linguistique qui distingue (*Ley del Vascuence*, 1986: Art. 5.1) a: Une zone bascophone (la plus septentrionale); b) une zone mixte; c) une zone non bascophone. Si dans la zone bascophone, l'enseignement du basque est, peut-on dire, promu, dans la zone mixte (comprenant la capitale) les pouvoirs publics le tolèrent et dans la zone non bascophone, cet enseignement-apprentissage n'est simplement pas interdit (cf. Rotaetxe, 1996).

- mars 1980: Premier Gouvernement basque post-franquiste. Parmi les premiers pouvoirs transférés, se trouve l'enseignement pré-universitaire, dont le personnel dépendra du dit Gouvernement. En 1985, la propriété de l'Université sera aussi transférée mais ses professeurs restent des fonctionnaires de l'Etat espagnol.

- novembre 1982: Loi sur la Normalisation de l'emploi du basque. Son but est d'atteindre un bilinguisme social équilibré, moyennant la promotion de l'emploi du basque dans divers domaines sociaux. Son

contenu a été fort discuté comme l'a été, par exemple, celui de la Charte de la langue française du Québec.

- juillet 1989: Loi 6/1989 sur la Fonction Publique Basque et différents Décrets (224/1989 du 17 juillet; 264/1990 du 9 octobre; 238/1993 du 2 août; 89/1994 du 15 février), ainsi que Loi 16/1997 qui modifie la Loi de la Fonction Publique.

Une vision correcte du cadre politique doit aussi inclure divers Organismes publics créés en peu de temps. Ainsi:

- Institut Basque de l'Administration Publique, créé par le Conseil Général Basque (antérieur au Gouvernement) le 15.01.1979, dont le but est de former des fonctionnaires bilingues.

- Radiodiffusion-Télévision Basque, depuis le 31.12.1982.

- Le Secrétariat de la politique linguistique (17.1.1983) responsable des mesures permettant la promotion du basque. Depuis 1996, c'est une sous-Direction du Département de Culture.

4 - LE STATUT D'AUTONOMIE ET LA NORMALISATION DE LA LANGUE.

Le développement de son Art. 6 a permis d'adopter, dès la première législation du Parlement Autonome (1980-84), un ensemble de mesures juridiques concernant le rôle du basque. La politique linguistique est fondée sur trois pivots: a) Administration; b) Média; c) Enseignement (cf. pour plus de détails, Rotaetxe, 1987a). Je distinguerai les décisions touchant le *Corpus Planning* (4.1) et celles qui ont trait au *Status Planning* (4.2).

4.1. Corpus Planning: la normativisation du basque et l'Académie.

À des époques antérieures au cadre politique expliqué ci-dessus, il existait des normes dialectales employées en littérature et/ou transmises oralement, ou même enseignées dans la mesure où l'enseignement était possible. Il existait aussi, depuis 1919, une Académie de la Langue Basque -*Euskaltzaindia*- qui s'était très tôt proposé d'unifier la langue.

Cette nécessité se fait surtout sentir lors de l'extension des Ecoles primaires en basque -centres appelés *ikastola*- qui devaient élaborer de textes communs. En 1968 l'Académie entreprend l'unification du basque. Toute intervention sur le Corpus étant une manipulation de la langue, il en a été de même dans notre cas.

De fait, le résultat d'une activité résolument normativiste a produit une norme unitaire, non variationniste, homogène (pour plus de détails sur le choix, la codification et l'implantation de la norme, cf. Rotaetxe, 1987a: 192-197 et Rotaetxe, 1987b). Présentée d'abord comme un modèle de la variété écrite, c'est cette norme qui a été enseignée comme variété orale, heurtant de front la pratique langagière de la majorité des bascophones au moment, du moins, où son codage a eu lieu (voir le travail de P. de Yrizar dans *Euskaltzaindia*, 1977: 147). Mais, pour les académiciens, l'unification de la langue devait contribuer à l'unification du pays (divisé, comme on l'a vu entre la France et l'Espagne) et la quête du trait [+prestige] menait à puiser le modèle de langue dans la prose du XVI^e. de certains écrivains basques-français dont la qualité va être hautement revendiquée. En général, la norme a été bien accueillie compte tenu de sa valeur symbolique et de nos jours on ne la questionne plus. Au moment de son implantation, il y a pourtant eu des réactions contraires, à cause de sa rigidité qui risquait d'augmenter les difficultés de son apprentissage, en particulier, dans les zones du dialecte biscayen (la Biskaye, l'Alava et une partie du Gipuskoa) et d'avoir un effet négatif sur l'usage. Le choix de la norme et son élaboration révèlent une vision philologique de la langue (les formes anciennes sont meilleures que les nouvelles) plutôt qu'une vision linguistique (qui admettrait au moins que le changement peut résulter de l'économie du langage, même en situation de contact) et moins encore une vision socio-linguistique qui ne saurait nier la variation. De fait, une étude du Gouvernement Basque (*Eusko Jauriaritza*, 1983: 66-67) a montré que le pourcentage d'échecs en Biskaye est alarmant (76%). Après 1983, les documents du Secrétariat de la Politique linguistique se basent sur les données du Recensement qui sont plus optimistes, soit que la situation se soit beaucoup améliorée, soit que de telles données - qui sont les réponses aux questionnaires fournies par chacun - cachent des surestimations.

4.2. Status Planning et Politique linguistique (Administration et Média)

D'accord avec ce qui a été indiqué plus haut, c'est la promotion du basque dans trois domaines sociaux, essentiels dans la vie d'une langue (Administration, Média, Enseignement), qui centre la Politique linguistique en Euskadi. Je vais, brièvement, m'occuper d'abord des deux premiers domaines pour m'attarder davantage sur le troisième qui fera l'objet d'un alinéa spécial (5).

4.2.1. Administration: Je me bornerai aux mesures prises vis-à-vis de la fonction publique dans des Organismes tels que le Gouvernement, le Parlement, les Mairies, les Conseils Généraux, etc. C'est à ces fonctionnaires qu'a été appliquée le contenu de la Loi dite de la Fonction Publique citée à l'alinéa 3, supra.

Cette Loi et ses Décrets d'application établissent une typologie des postes de travail, en fonction de l'utilisation publique de la langue qui doit y être faite et de la modalité de langue (orale/ écrite) concernée. Chacun des types se rapporte à un degré de maîtrise du basque (variété orale/écrite) qui fait l'objet d'une épreuve, et sa définition dépend aussi de caractéristiques sociolinguistiques, comme le pourcentage de bascophones de la zone où le poste existe, son ubication en zone urbaine/rurale, etc... Ont été distingués 4 types de postes et 4 degrés de connaissance du basque, appelés normalement *profils*. Le but poursuivi est clair: tout bascophone qui emploie le basque dans ses rapports avec l'Administration a le droit d'être informé dans cette même langue. L'approbation de cette loi suppose que tout poste de fonctionnaire à concours est défini par son profil, les fonctionnaires occupant déjà un poste muni de son profil disposant d'un certain temps pour se soumettre à une épreuve de connaissance du basque, établie en accord avec la description de tel poste: par exemple, compétence à la compréhension, ou à la compréhension et à l'expression, etc. Le fonctionnaire peut être déplacé à un autre poste, en cas d'échec. Il y a une limite d'âge (50 ans) et les résultats des premières épreuves ont été moins satisfaisants que ce qu'on aurait attendu. On peut penser que le nombre d'échecs est en rapport avec la distance linguistique.

4.2.2. Média: Fondamentalement, la création de la Radiodiffusion-Télévision Basque en 1982, déjà citée. La télévision comprend deux chaînes, l'une entièrement en basque, l'autre entièrement en espagnol, celle-ci ayant une audience supérieure, compte tenu du taux de bilinguisme. La radio comprend aussi Euskadi-Irratia en basque et Radio Euskadi, en espagnol. Les Pouvoirs Publics assurent ainsi des émissions pour les hispanophones, mais ce qui est intéressant et nouveau c'est la présence du basque.

5 - STATUS PLANNING ET POLITIQUE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE À L'ENSEIGNEMENT: L'ÉDUCATION BILINGUE

- A signaler d'abord deux importants Décrets: celui du 11.07.1983 sur l'emploi des deux langues officielles dans l'enseignement supérieur qui a mené à un dédoublement des matières des cursus, en fonction de la langue. Je m'en occupe à l'alinéa 5.2. Quant à l'enseignement bilingue aux niveaux non universitaires, il est réglé par le Décret dit "Décret du bilinguisme" (17.09.83) qui établit 3 types de rapport entre les langues officielles.

5.1 - Les modèles d'enseignement-apprentissage pré-universitaire:

- Il existe trois modèles, dits A, B et D. Modèle A: enseignement en espagnol, le basque étant une matière obligatoire; Modèle B: partage des matières; Modèle D: enseignement en basque, l'espagnol étant une matière obligatoire.

Aux centres publics (Ecoles et Lycées) le modèle D est promu par le Gouvernement, ce qui a été parfois dénoncé par des professeurs fonctionnaires non bascophones qui pourraient se voir affectés. Le modèle D est également demandé par les parents lors des inscriptions, la connaissance du basque comptant de plus en plus (10%, à l'Université, par ex.) lors des concours. Aux centres privés (nombreux dans le système espagnol et appartenant, en général, à des Ordres religieux catholiques), c'est le modèle A qui domine, ces établissements dépendant moins directement du gouvernement. Le choix du modèle B a posé moins de problèmes. En raison de la population qu'il touche (de la Maternelle à l'entrée à l'Université), l'importance de ce Décret pour l'extension du

bilinguisme est évidente. L'augmentation du nombre de bilingues est, en effet, nécessaire pour la normalisation de la langue, l'unilinguisme basque n'existant pratiquement pas et le chiffre de départ (20% environ) étant trop bas. On cherche donc à rendre bilingues les unilingues hispanophones (vis-à-vis des deux langues officielles) et à fournir une connaissance consciente de la langue (et donc utilisable) aux bascophones. Or, les Tableaux ci-dessous montrent que le but visé a trouvé une bonne voie.

5.1.1. - Connaissance du basque: évolution et augmentation du pourcentage de bilingues.

Le **Tableau n° 1** montre l'évolution pendant 10 ans du nombre de chacun des types d'usagers distingués dans le Recensement et du pourcentage de chacun d'eux. Source: *Institut Basque de Statistique (1994:8, apud Erriondo L.- Isasi X.,1997)*. L'indication *presque-bascophones* désigne les usagers ayant une certaine connaissance du basque (ce qui leur permet de ne pas se dire hispanophones²) insuffisante, néanmoins, pour se déclarer "bascophones". Le choix de cette option est personnel (réponses aux questions du Recensement) et difficilement vérifiable.

AÑO	GRUPO DE HABITANTES						POBLACION Y CRECIMIENTO	
	EUSKALDUNES		CUASI EUSKALDUNES		ERDALDUNES			
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	n _{t,t+5}
1981	447.776	21,56	300.394	14,47	1.328.278	63,97	2.076.448	
1986	513.804	24,54	364.162	17,42	1.212.029	57,99	2.089.995	13.547
1991	542.387	26,22	350.454	16,94	1.176.086	56,84	2.068.927	-21.068

Observations: Entre 1981 et 1991, les bascophones sont passés du 21,56% au 26,22%. Par contre, les hispanophones dans le sens de la Note 2 ont diminué (de 63,97% à 56,84%): le pourcentage de bilingues ou presque-bilingues (*cuasi-euskaldunes*) augmente donc (d'un 14,47% à un 16,94%), la basquisation ne pouvant se faire qu'à ce prix-là. Les données de 1986 montrent la même tendance et le chiffre des *cuasi-euskaldunes* semble révélateur: supérieur à celui de 1981 ainsi qu'à celui de 1991. Ainsi, en 1986 il y a davantage d'habitants qu'en 1981 qui connaissent un peu le basque et il y en a aussi davantage qu'en 1991, parce qu'en 1991 le chiffre de bascophones complets a augmenté. C'est au moins ce que les chiffres permettent d'interpréter.

Le **Tableau n° 2** montre la distribution des bascophones par tranche d'âge (*edad*), en 1981, 1986 et 1991, soit en l'espace de 10 ans - Source: *Institut Basque de Statistique*, 1994, 12-13.

EDAD	EUSKALDUNES								
	1981			1986			1991		
2- 4	15.913	3,6	14,9	1.653	3,2	22,4	11.651	2,1	21,5
5- 9	30.064	8,5	20,0	47.091	9,2	29,0	46.368	8,5	40,7
10-14	36.231	8,1	19,4	48.210	9,4	26,2	59.510	10,9	37,3
15-19	35.091	7,8	18,6	42.283	8,2	23,2	53.645	9,9	29,7
20-24	33.007	7,4	19,0	42.949	8,4	23,4	44.266	8,2	25,1
25-29	28.834	6,4	18,6	39.005	7,6	22,9	42.699	7,9	24,5
30-34	29.773	6,6	19,3	31.567	6,1	20,9	37.421	6,9	22,6
35-39	26.628	5,9	19,0	31.740	6,2	21,1	30.426	5,6	20,8
40-44	24.215	5,4	19,8	27.703	5,4	20,6	30.377	5,6	20,8

45-49	30.801	6,8	21,6	24.875	4,8	21,0	26.317	4,8	20,8
50-54	31.867	7,1	24,1	31.352	6,1	22,9	23.665	4,4	20,8
55-59	29.122	6,5	26,5	31.557	6,1	25,4	29.226	5,4	22,4
60-64	24.119	5,3	29,8	28.121	5,4	27,9	29.148	5,4	25,1
65-69	21.898	4,8	31,8	22.430	4,4	31,2	25.738	4,7	27,8
70-74	18.673	4,1	33,2	19.564	3,8	32,8	19.711	3,6	30,8
>74	23.920	5,3	33,1	28.864	5,6	33,3	33.449	6,2	32,0
TOTAL	448.156	100,0	21,5	513.824	100,0	24,6	543.617	100,0	26,3

Observations: Pour chacune des années considérées, on a trois colonnes: la première indique le total absolu de bascophones par tranche d'âge; la seconde, le profil statistique du total précédent, c'est-à-dire, le pourcentage que représentent les bascophones de chaque tranche d'âge par rapport au total de bascophones; la troisième, la valeur que prend le nombre de bascophones de chaque tranche par rapport au total d'individus d'une telle tranche. Par exemple, à la tranche 2-4 de 1981, les données se lisent ainsi: 15.913, total absolu; ce chiffre comparé à 448.156 du total prend la valeur de 3,6 indiqué à la deuxième colonne. A la troisième, 14,9 indique la valeur de 15.913 dans sa tranche d'âge (2-4 ans). Autrement dit, en 1981, sur 7 enfants à peu près, l'un était bascophone. Quant à l'évolution du bilinguisme entre 1981 et 1991, on voit que ce sont les chiffres correspondant aux plus jeunes qui montrent la tendance la plus positive, par ex. à la tranche 5-9 (20 - 29 - 40,7) ou aux tranches 10-14 et 15-19. Tous ces individus étant scolarisés, il faut croire que l'éducation est un facteur significatif dans le procès de la basquisation. Signalons aussi que les tranches allant de 35 à 54 ans montrent les chiffres les plus bas aux trois périodes et une tendance non croissante. Mais ici l'école n'y est pour rien: il s'agit des tranches groupant les individus nés entre 1937 et 1956, en pleine époque du franquisme.

L'effet favorable de l'école sur la basquisation relève, certes, du

choix du modèle A, B ou D. Mais ce choix fait partie, lui-même, de celui que font les parents envers une éducation publique vs. privée, cette deuxième option étant très forte, comme il a été dit plus haut. En plus, il existe chez-nous le réseau des *ikastola*, dont le statut est complexe et non-unitaire, depuis 1982; disons, pour abrégé, qu'il s'agit de centres privés pour ce qui est de l'autonomie dont ils jouissent mais qui bénéficient de recours publics. Or, ce sont ces centres-là qui développent surtout le modèle D, comme le montre le **Tableau 3** (Source: Jakin, 77-78, apud Erriondo, L- Isasi X.,1997: 349):

MODELO LINGUIS-TICO	CURSO 82-83		CURSO 92-93		REDES EDUCATIVAS					
	CURSO 1982-83		CURSO 1982-83		1992-93					
	ALUMNOS	%	ALUMNOS	%	PUBLICA	PRIVADA	IKASTOLA	PUBLICA	PRIVADA	IKASTOLA
MODELO A	317.761	60,7	238.866	56,8	62,7	73,4	11,8	59,7	75,3	1,0
MODELO B	44.458	8,5	75.409	17,9	7,7	6,7	17,6	20,8	15,6	15,8
MODELO D	63.699	12,1	102.287	24,3	3,9	4,9	70,6	19,5	6,7	83,5
MODELO X	97.704	18,6	4.464	1,1	25,7	15,0	-----	0,1	2,6	-----
TOTAL	523.622	100	420.729	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Observations: Le Modèle dit X n'existe plus comme on le voit aux données des années 92-93. La notation correspond à des moments où le basque n'était pas obligatoire, comme il arrivait dans les Centres Scolaires étrangers. Le choix du modèle D a doublé en 10 ans (12,1% à 24,3%). Mais dans les Centres privés, c'est le modèle B qui a le plus augmenté (15,6 face à 6,7= 8,9), suivi du modèle A (75,3 face à 73,4= 1,9), le modèle D augmentant le moins (6,7 face à 4,9= 1,8). On voit que c'est dans les centres publics que le modèle A a surtout baissé (62,7 et 59,7) d'accord avec la politique de promotion du basque, signalée plus haut.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est aux *ikastola* que le modèle D domine; viennent ensuite les Centres publics qui sont passés, en 10 ans, d'un 3,9 à un 19,5.

5.2. Etudes supérieures et enseignement bilingue.

5.2.1. Le basque n'y est pas la langue cible, le but du Décret étant de proposer le choix du basque ou de l'espagnol comme langue d'enseignement de chacune des matières des cursus. Par exemple, nos étudiants peuvent s'inscrire, en Linguistique au groupe basque ou au groupe espagnol, chacune de ces options ayant son propre code d'identification, dit "code linguistique". Cette double possibilité au niveau de chacune des matières conduit à un système complexe dont la gestion est, en partie, assumée par un Vice-Rectorat spécifique. : le Vice-Rectorat pour le Basque (*Euskararako Erretoreordetza*). Le dédoublement en question est une particularité de l'Université du Pays Basque, dictée, d'un côté, par la distance linguistique qui ne permet pas à des étudiants non-bascophones de suivre leurs cours en basque et, d'un autre côté, par la politique de normalisation de la langue qui cherche à en développer l'emploi dans les domaines sociaux [+high], afin de constituer ce qu'on appelle les "langues de spécialité". Il va sans dire que les dédoublements sont très onéreux: dans beaucoup de matières à inscription faible, un second groupe n'est justifié que parce qu'il concerne le choix de la langue. En plus, les étudiants ne se partagent pas en deux groupes égaux, le nombre d'étudiants bascophones étant plus bas que celui des hispanophones. Il s'agit donc bien d'une volonté politique et le Gouvernement doit prévoir un budget supplémentaire pour la mettre en

pratique. Tous les dédoublements n'ayant pas pu avoir lieu en même temps, un accord Gouvernement-Université a fixé deux phases du développement appelé "Plan de Normalisation". La deuxième phase a commencé en 1998 et a obligé à faire un bilan des résultats obtenus à la première phase qui ont été publiés en y distinguant les points suivants: Evolution du nombre de professeurs bilingues - Dédoublements proposés à la Phase I et Prévisions - Inscription des étudiants dans les groupes bascophones - Perspectives.

5.2.2. Evolution du nombre de professeurs bilingues³

Leur nombre augmente, puisque le dédoublement des matières augmente progressivement. Ces matières, d'un nombre déterminé de crédits, ont un caractère obligatoire ou optionnel. Les licences, maîtrises, etc. sont également chiffrées en nombre de crédits que l'étudiant doit obtenir. Voici la situation:

ANNÉE SCOLAIRE	NOMBRE PROFESSEURS
1991/92	363
1992/93	481
1993/94	586
1994/95	620
1995/96	686
1996/97	726
1997/98	765

La différence est de 402 professeurs. La Phase I de Normalisation avait prévu 441 postes bilingues, dont 295 nouveaux et 146 à remplir par des professeurs travaillant déjà à l'Université et qui auraient accepté (on ne peut y obliger personne) de faire des cours en basque (après une épreuve). D'après le document, le chiffre de 146 n'a pas du tout été atteint, car il n'y a eu que 30 professeurs qui ont fait ce "recyclage".

5.2.3. Dédouplements proposés à la Phase I et Prévisions

Les premiers dédoublements prévus cherchaient à rendre compétents pour enseigner en basque les étudiants inscrits dans des DEUG ou des Licences conduisant à l'enseignement. Et il en a été ainsi, les plus hauts pourcentages de matières dédoublées correspondant aux Ecoles de Formation du Professorat (Maîtres), ainsi qu'aux sciences humaines. Suivent les sciences sociales et plus loin les sciences de la nature, de la santé et les études techniques. D'ailleurs, cette répartition se maintient toujours. En plus, le dédoublement a souvent concerné des matières optionnelles et non pas obligatoires. Les objectifs de la Phase I ont été atteints.

5.2.4. Inscription des étudiants dans les groupes bascophones:

On peut prévoir le pourcentage d'étudiants s'y inscrivant à partir du nombre d'étudiants qui ont choisi de faire en basque leur examen d'accès à l'Université⁴. Car, en général, les étudiants suivent la même habitude langagière que beaucoup d'entre eux ont d'ailleurs acquise dès la Maternelle (cf. le modèle D, ci-dessus). Les données de la période qui va de 1994 à 1997 montrent que la croissance de l'inscription aux groupes bascophones a lieu de manière continue et dans les centres des trois Campus. Si ce même rythme se maintient, un 40% des étudiants inscrits en 2002, devrait être bascophone.

5.2.5. Perspectives.

L'introduction du basque comme langue de l'enseignement et de la communication dans les études supérieures a supposé un défi. La plupart d'entre nous, engagés dans cette aventure, nous n'avions jamais reçu de cours en basque. Et nous avons dû accepter un recyclage spécial et souvent coûteux autant pour créer des mots nouveaux que pour adapter nos habitudes pédagogiques à la langue que nous devons utiliser et que nous souhaitons étendre. Tout ceci n'était pas simple car nous sommes partis de zéro.

Comme on l'a vu, la langue basque a survécu, transmise oralement, et n'a jamais été un véhicule de culture scientifique. Une situation de

diglossie ancienne n'avait pas pu soustraire le basque de son emploi dans les domaines sociaux de la vie quotidienne, tenus pour [+low], mais n'avait jamais permis à ses usagers d'occuper les domaines [+high, +prestige]. Cette fois-ci, on y est, ne serait-ce que dans le cadre universitaire: on peut discuter de linguistique théorique, de chimie etc. en basque, en dépit même de nos habitudes langagières (cf. Rotaetxe, 1988:92).

6 - USAGE DE LA LANGUE

Les chiffres suivants (Eusko Jaurlaritza - Gobierno de Navarra - Institut Culturel basque, 1997:37) ne concernent, évidemment, que les bascophones, soit le 25% de la population et ils représentent les interactions faites **principalement** en basque.

- FAMILLE: 73% avec les enfants; 56% avec la mère; 53% avec le père; 51% entre époux/épouse; 48% à la maison. Les trois premiers chiffres font penser à un souci de transmission familiale.

- COMMUNAUTÉ PROCHE (*sic*, dans la publication): 78% au marché; 74% avec le prêtre; 49% avec les amis; 48% avec les commerçants; 45% camarades de travail. Les deux premiers chiffres ne désignent pas des interactions quotidiennes.

- SOCIÉTÉ (*sic*, dans la publication): 85% avec le professeurs des enfants; 59%, bureaux de la Mairie; 56%, agence bancaire; 33%, services de la Sécurité Sociale. Le premier chiffre - qui montre l'usage le plus élevé - correspond au "monde" de l'école.

Bref, l'usage est un point faible que la Politique linguistique a du mal à combattre. L'habitude de l'espagnol semble être bien ancrée chez les bascophones qui sont, ne l'oublions pas, bilingues et la distance interlinguistique y est, certes, pour beaucoup. D'autres données de l'étude montrent que le basque est employé dans les situations où l'utilisateur sait qu'il va être compris de son interlocuteur; ailleurs, sa conscience de la non-compréhension le mène à l'emploi de l'espagnol.

Cette lacune, évidente dans les grandes villes où les réseaux interactionnels sont décisifs, est grave et rappelle trop les mots de J.A.

Fishman (1987) pour ne pas inquiéter: "What profiteth it Irish or Basque to gain astrophysics and to lose the Gaeltacht or the caserías? The "dangers of folklorisation" become real only after the primary ethnocultural domains have been fully secured. Until such time, the dangers of Irelandization are infinitely greater than those of folklorization".

8- CONCLUSIONS

L'extension de la connaissance du basque au moyen de l'école est, sans doute, une réussite. Le problème subsiste dans la vie qu'il peut avoir ou n'a pas dans notre société. Pour le moment, sa présence est trop faible dans nos villes où sa visualisation est symbolique. La présence du basque est également symbolique dans de nombreux documents de l'Administration ou dans les discours de certains politiciens. Néanmoins, on peut espérer que l'incorporation à la vie sociale des jeunes bascophones produira une extension de l'usage. C'est bien ce que nous souhaiterions.

REFERENCES

- AYUNTAMIENTO DE PAMPLONA/IRUÑEKO UDALA (1996) Iruña eta Euskara/ Jornadas Pamplona y el Euskara, 10-20/12/1995.

- ERRIONDO L. - ISASI X. (1997) "Planificación lingüística y educación en el País Vasco", in Generalitat de Catalunya: 344-355.

- EUSKALTZAINDIA/REAL ACADEMIA DE LA LENGUA VASCA/ACADEMIE DE

LA LANGUE BASQUE (1977) *El libro blanco del euskera*, Bilbao

- EUSKO JAURLARITZA/GOBIERNO VASCO (1983) *Euskararen borroka*, Vitoria/Gasteiz

- -----(1995) Euskararen Jarraipena/La continuación del euskara/La continuité du Basque, Vitoria/Gasteiz.

- ----- - GOBIERNO DE NAVARRA/NAFARROAKO GOBERNUA -INSTITUT CULTUREL BASQUE/EUSKAL KULTUR ERAKUNDEA (1997) *Euskararen Jarraipena II (Euskal Herriko Soziolingüistikazko Inkesta 1996)*, Vitoria/Gasteiz.

- FISHMAN, J.A (1987) "Language spread and language Policy for endangered languages" In Peter H. Lowenberg (Ed), (1987), 1-15.

- GENERALITAT DE CATALUNYA (1997) *Actes del Congrés Europeu sobre Planificació Lingüística*, Barcelona.

- INSTITUTO VASCO DE ESTADISTICA/EUSKAL ESTATISTIKA ERAKUNDEA (1994) *Educación y Euskera*, Zarautz.

- LOWENBERG, Peter (Ed). (1987) Language spread and language policy: Issues, implications, and case studies, *Georgetown University Round Table on Languages and Linguistics 1987*, Washington D.C., Georgetown University Press.

- LÜDI, G. (Hrsg) (1994) *Sprachstandardisierung, Standardisation des langues, Standardizzazioni delle lingue, Standardization of languages*, Universitätsverlag Freiburg, Schweiz.

- MAURIS, J. (éd.) (1987) *Politique et Aménagement linguistiques* Québec/Paris: Conseil de la langue française: Le Robert.

- ROTAETXE, K. (1987a) "L'Aménagement linguistique en Euskadi", in Mauris J.: 160-211.

----- (1987b) "La Norma vasca: codificación y desarrollo", *Revista Española de Lingüística*, 17 -2 (julio-diciembre 1987)

----- (1988) *Sociolingüística*, Madrid: Síntesis, (1990).

----- (1994) "Normativisation et normalisation d'une langue: l'expérience basque", in Lüdi, G. (1994): 77-99.

----- (1996) "Objetivos de la Política-Planificación lingüísticas/Hizkuntz Politika-Plangintzaren Helburuak", in

Ayuntamiento de Pamplona/Iruñeko Udala, 1996: 157-168 et 385-396.

----- (1997a) "Componentes de la planificación lingüística" in Generalitat de Catalunya (1997): 125-131.

----- (1997b) "Connaissance et Usage d'une langue minoritaire: le cas basque", *Proceedings of the 16th International Congress of Linguists*, Pergamon, Oxford, Paper N10485.

1 - Comme celui de W. von Humboldt qui, il y a plus de 150 ans, avait signalé que vers 1900 il ne resterait du basque que ce qui aurait été fixé à l'écrit (Rotaetxe, 1987a: 164, Note 5).

2 - Le terme "hispanophone" (*erdaldun*, dans les tableaux) doit être entendu ici comme désignant les usagers qui ignorent le basque et sont donc unilingues, vis-à-vis des langues officielles. Par contre "bascophone" (= *euskaldun*, dans les Tableaux) concerne des bilingues basque-espagnol. On ne doit donc pas penser que la connaissance de l'espagnol se limite aux chiffres d'hispanophones des Tableaux; c'est toute la population qui connaît cette langue, à des degrés divers, évidemment. Finalement, le terme *cuasi euskaldunes* veut dire "presque bascophones".

3 - Ils ne constituent pas un type homogène: parfois ils ne font que l'enseignement en basque. Mais la désignation est un euphémisme pour éviter ce que la Loi espagnole interdirait: une discrimination en raison de la langue. D'autre fois, les professeurs - comme c'est mon cas- nous enseignons en basque certaines des matières dont nous sommes chargés et d'autres en espagnol, le partage se faisant à l'intérieur du Département. Le trait relevant provient d'un enseignement même partiel en basque, de la part des professeurs faisant partie d'une liste établie et connue du Vice-Rectorat chaque année scolaire qui doit être ouverte pour permettre d'y intégrer de nouveaux professeurs. Tout professeur "bilingue" ou tout candidat à le devenir doit passer une épreuve de compétence linguistique établie par un service général de l'Université. Cette épreuve est, en même temps, spécifique à chaque poste offert en concours, des professeurs bilingues et spécialistes des/de la matière/s concernée/s faisant obligatoirement partie du Jury. Le nombre d'échecs à ces épreuves est assez élevé.

4 - Cet examen remplace, *mutatis mutandi*, le Baccalauréat français qui existait d'une façon quelque peu semblable dans le système espagnol d'où il a disparu depuis une quinzaine d'années. Il se tient dans des Centres universitaires et non pas dans des Lycées. Les jurys sont composés d'une majorité de professeurs d'Université; le pourcentage de réussites est d'un 88/90%, d'après les résultats de Juin 2000.